

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 26 septembre 2024

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 20 septembre 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Judith TERNIER	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Fabrice VAN BELLE	Olivier MORVAN	
Christelle DELEPLACE	Brigitte MAINGUET	
Yves MARTIN	Maurice VANDEWALLE	
Denise DUCROUX		

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER
Isabelle CANDELIER donnant pouvoir à Christelle DELEPLACE
Théo VANENGELANDT donnant pouvoir à Yves MARTIN
Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Ludovic PROISY
Aurélie MALAQUIN donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Membre absent excusé :

/

Membre absent :

Guillaume LIETARD

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240926_06

Création et désignation de deux nouveaux postes de conseillers municipaux délégués

M. Le Maire informe qu'il souhaite renforcer l'action municipale dans les domaines des affaires générales et du dynamisme économique et commercial.

Ces compétences n'ayant pas été rattachées aux délégations confiées aux adjoints compte tenu de leur spécificité, il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes de Conseiller Municipal Délégué :

- Conseiller Municipal délégué aux affaires générales et ressources humaines
- Conseiller Municipal délégué à l'économie locale et aux relations avec les acteurs économiques de la ville.

Ces nouvelles délégations seraient respectivement confiées à Mme Claire NAESSENS.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240926-VDV20240926_06-DE

CHARLINE DECARNIN et Mme Marie
SLO

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux.

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renforcer l'action municipale dans les domaines des affaires générales et du dynamisme économique et commercial.

- **DE CRÉER** deux postes de conseiller municipal délégué en charge :
 - des affaires générales et ressources humaines
 - de l'économie locale et aux relations avec les acteurs économiques de la ville.
- **DE DONNER** ces délégations respectivement à Mme Charline DECARNIN et Mme Marie-Claire NAESSENS qui pourront établir et signer tous les actes relevant de leurs attributions et dans le cadre de leur mandature, sous la surveillance et la responsabilité de M. Le Maire.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.


Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 7 octobre 2024

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Po /Le Maire, Ludovic PROISY
empêché

Le Maire-Adjoint


Judith TERNIER